



VILLE D'AIRE SUR L'ADOUR

BUDGET PRINCIPAL 2021 *Fiscalité Locale*

I- LES BASES FISCALES

Pour l'année 2021, les bases fiscales prévisionnelles de la commune telles que notifiées par les Services Fiscaux sont les suivantes :

	2017 Réal	2018 Réal	2019 Réal	2020 Réal	2021 Prévisionnel	Evolution % 2020 / 2021
Bases TFB	9.880.280	9.925.701	10.097.910	10.419.266	9.616.000	- 7,71 %
Bases TFNB	147.371	155.158	151.850	151.216	151.700	+ 0,32 %
Total	10.027.651	10.080.859 (+ 0,53)	10.249.760 (+ 1,75)	10.570.482 (+3,13)	9.767.700 (-7,59)	- 7,59 %

Il faut noter ici que la loi de finances pour 2021 a augmenté forfaitairement les valeurs locatives cadastrales de 0,2 %.

* *

II- LES TAUX DE FISCALITE

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes bénéficient à partir de 2021 du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

De ce fait, concernant le département des Landes, le taux pour l'année 2020 s'élevait à 16,97 %.

Le transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties, accompagné de l'application d'un coefficient correcteur, doit assurer la neutralité de la réforme de la taxe d'habitation pour les finances des communes.

Ce transfert de taux n'a aucun impact sur le montant final de taxe foncière réglé par le contribuable local.

Par conséquent, afin de reconduire un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties pour l'année 2021 équivalent au taux global appliqué en 2020 sur la commune d'Aire sur l'Adour, il convient de voter un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties égal à **34,34 %** correspondant à l'addition du taux 2020 de la commune soit 17,37 % et du taux 2020 du département soit 16,97 %.

Le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties n'est pas impacté par cette réforme et il sera proposé de reconduire en 2021 le niveau voté par la commune en 2020 à savoir **48,00 %**.

Dans le cadre du projet de Budget principal de la commune pour l'année 2021, il **sera proposé au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux**, ce qui permet ainsi d'obtenir un produit fiscal attendu de 3.374.950 euros :

	Proposition BP 2021
Taux TFB	34,34 %
Produit TFB	3.302.134 euros
Taux TFNB	48,00 %
Produit TFNB	72.816 euros
Produit fiscal	3.374.950 euros

A ce montant de produit fiscal :

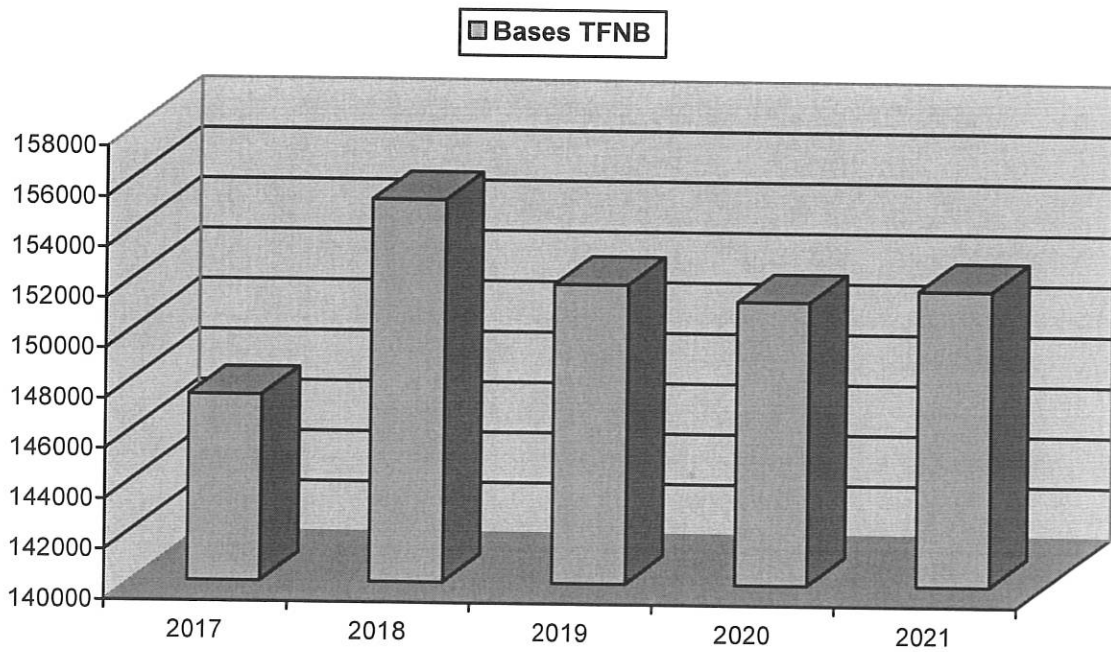
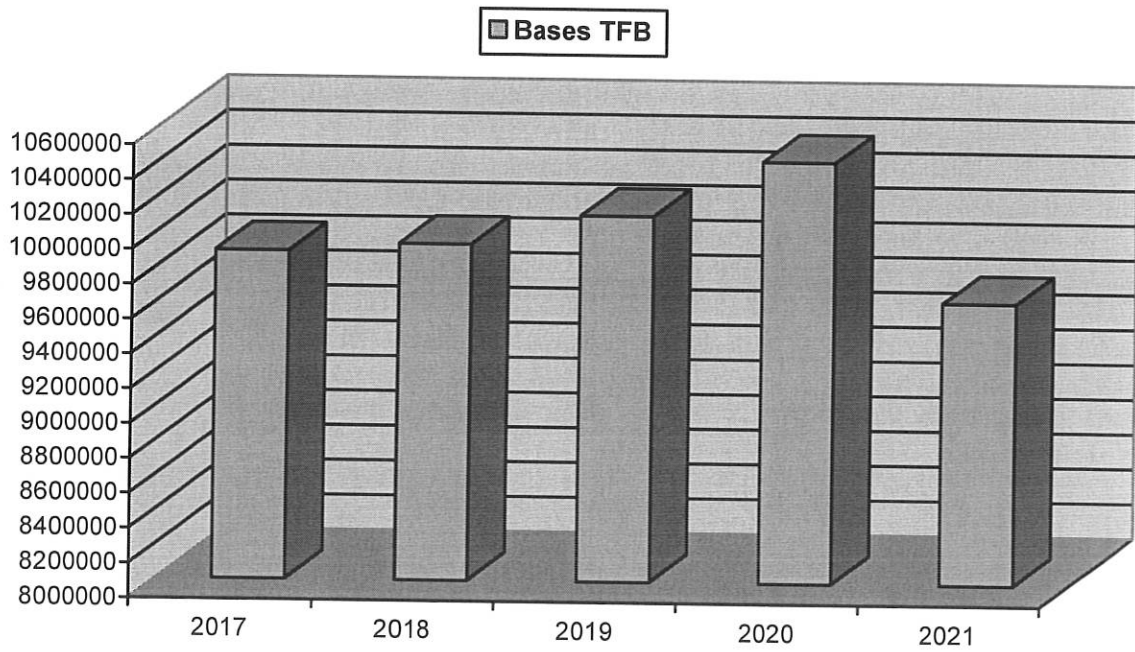
- il doit être rajouté le produit au titre de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires à savoir 180 198 euros. ;

- il doit être soustrait le montant de la contribution au titre de la sur-compensation (dans le cadre de la réforme fiscale) à savoir – 91 624 euros.

Le produit fiscal attendu sera de 3 463 524 euros.

* *

III- LES EVOLUTIONS EN GRAPHIQUES





VILLE D'AIRE SUR L'ADOUR

BUDGET PRINCIPAL 2021 Allocations Compensatrices

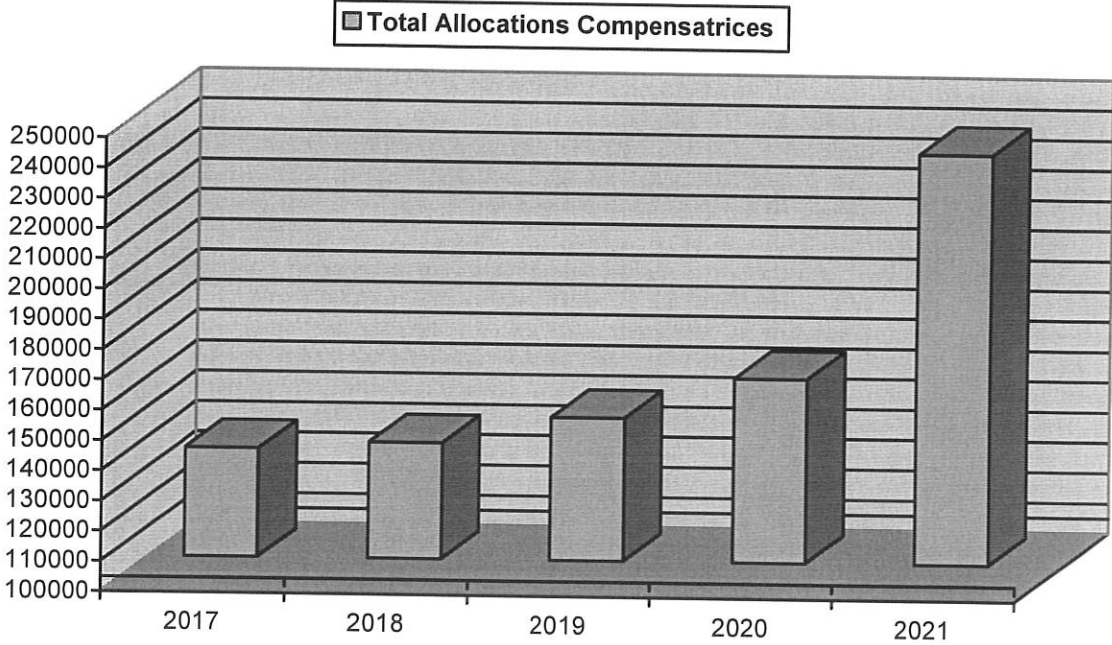
I- LES ALLOCATIONS COMPENSATRICES

L'évolution des montants des allocations compensatrices versées à la commune par l'Etat est la suivante :

	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	EVOLUTION % 2020 / 2021
Taxe d'Habitation (TH)	126.928 euros	132.708 euros	141.379 euros	155.100 euros	-	-
Taxes Foncières sur les Propriétés Bâties (TFB) et Non Bâties (TFNB)	12.006 euros	10.656 euros	10.852 euros	10.735 euros	240.717 euros	-
Ex-Taxe Professionnelle (ex- TP)	2.050 euros	-	-	-	-	-
TOTAL (TH + TFB + TFNB + ex-TP)	140.984 euros	143.364 euros	152.231 euros	165.835 euros	240.717 euros	+ 45,15 % (+74.882 euros)

* *

II- LES EVOLUTIONS EN GRAPHIQUES





VILLE D'AIRE SUR L'ADOUR

BUDGET PRINCIPAL 2021 Dotations étatiques

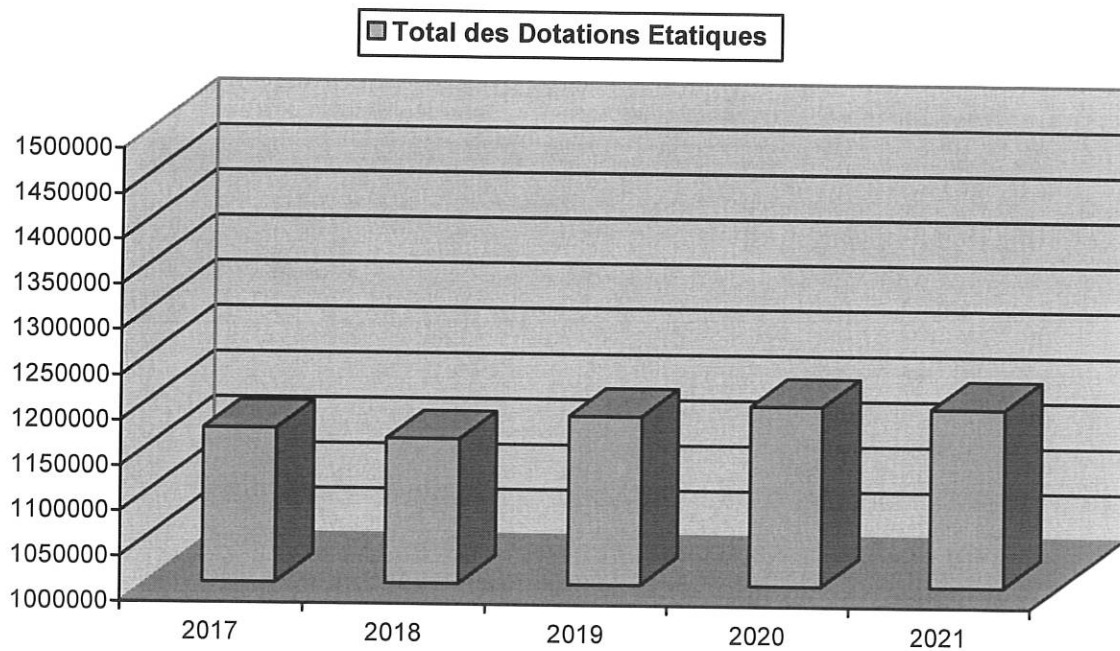
I- LES DOTATIONS ETATIQUES

L'évolution des montants des dotations allouées par l'Etat à la commune est la suivante :

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021
Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	557.505 euros	537.210 euros	524.554 euros	514.002 euros	500.844 euros
Dotation Générale de Décentralisation (DGD)	149.076.87 euros	149.076.87 euros	149.076.87 euros	149.076.87 euros	149.076.87 euros
Dotation de Solidarité Rurale (1^{ère} et 2^{nde} fraction)	416.629 euros	431.036 euros	461.503 euros	484.117 euros	500.741 euros
Dotation Nationale de Péréquation (DNP)	47.048 euros	42.343 euros	50.669 euros	50.719 euros	45.647 euros
TOTAL (DGF + DGD + DSR + DNP)	1.170.258,87 euros	1.159.665,87 euros	1.185.802,87 euros	1.197.914,87 euros	1.196.308,87 euros

* *

II- LES EVOLUTIONS EN GRAPHIQUES



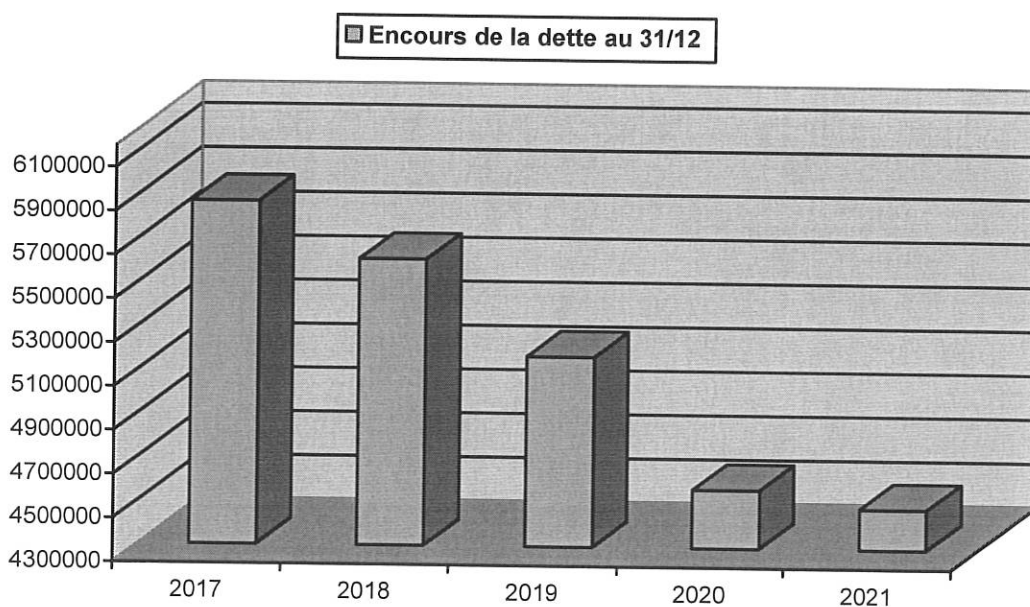


VILLE D'AIRE SUR L'ADOUR

BUDGET PRINCIPAL 2021 *Endettement*

L'évolution de l'endettement de la commune est le suivant :

	2017	2018	2019	2020	Prévisionnel 2021
Encours de la dette au 31/12 (en euros)	5.864.617	5.604.368	5.164.419	4.565.733	4.484.487



	2017	2018	2019	2020	Prévisionnel 2021
Charges de remboursement (en euros)	1.052.230	982.247	920.260	934.074	831.246

